



Mulhouse, le 29 avril 2020

Objet : réouverture des établissements scolaires du second degré

Monsieur le Préfet,

Le 12 mars, Emmanuel Macron déclarait lors de sa première allocution présidentielle : *"un principe nous guide pour définir nos actions (...) et il doit continuer de le faire : c'est la confiance dans la science. C'est d'écouter ceux qui savent"*. Le 13 avril, il annonçait la réouverture des écoles le 11 mai sans attendre l'avis du Conseil Scientifique. Or, dans son avis du 20 avril, ce même Conseil Scientifique préconisait la fermeture des écoles jusqu'en septembre.

Le Président de la République assume donc de prendre la responsabilité de jouer avec la santé de toute la communauté éducative, mais aussi de l'ensemble de la population, puisque la majorité des études scientifiques montrent que les établissements scolaires sont un lieu de haute contamination et les élèves, de hauts vecteurs de transmission du virus.

Le Haut-Rhin a déjà payé un lourd tribut à la crise sanitaire, puisque c'est le département français qui a connu la plus forte augmentation de son taux de mortalité (+ 143% par rapport à la même période l'an passé). Un déconfinement trop précipité risque de provoquer une deuxième vague de la pandémie, qui sera d'autant plus difficile à juguler que les personnels soignants, qui s'investissent sans compter depuis le début de la crise sanitaire, sont à présents épuisés.

La réouverture des établissements du second degré pose une multitude de problèmes d'organisation pour assurer la sécurité sanitaire des élèves et des personnels : transports scolaires ou collectifs, cantines, couloirs, abords de l'établissement, cour de récréation... De même, il est incompréhensible que le ministre de l'Education Nationale maintienne l'organisation de l'oral de l'épreuve anticipée de français du baccalauréat. Le protocole national fixe des consignes sanitaires strictes, mais chacun sait qu'avec la meilleure volonté du monde, elles ne pourront pas être appliquées. De plus, comment croire qu'en deux semaines, tests, masques, gel hydro-alcoolique seront disponibles en quantités suffisantes, alors que c'est impossible depuis le 9 mars ?

Le confinement a accru les inégalités sociales et scolaires, certains élèves ayant totalement décrochés, pour diverses raisons et malgré les efforts et le professionnalisme des équipes éducatives. Les enseignant.es sont attaché.es à leur mission de service public d'éducation et ont hâte de retrouver leurs élèves. Mais le retour des personnels et des élèves dans les établissements, quelle qu'en soit la date, ne doit pas se faire à n'importe quel prix : la santé publique et la sécurité sanitaire doivent primer sur toute autre considération. A moins de considérer que les établissements scolaires se bornent à être des lieux de garderie pour les parents qui doivent retourner travailler... Le SNES-FSU a toujours fait de la lutte contre les inégalités sociales le cœur de son projet. Mais cela ne peut se faire au risque de la santé de tous.

A force d'annonces et de communications contradictoires, une grande défiance oppose désormais les enseignants à leur ministre. Il vous incombe à vous, Monsieur le Préfet, de mettre en application localement les décisions prises au sommet de l'Etat. C'est pourquoi nous vous demandons solennellement, Monsieur le Préfet, de ne pas autoriser le retour en classe dans le Haut-Rhin à partir du 11 mai. En lieu et place, il nous paraît pertinent de préparer sereinement la rentrée prochaine, avec des moyens abondés, car des aménagements seront indispensables pour rattraper le retard des élèves : effectifs allégés, travail en petits groupes, locaux adaptés, etc. Il est de votre responsabilité, Monsieur le Préfet, de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité et la santé de nos concitoyen.ne.s.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre haute considération.

Elise Peter  
Secrétaire de la section départementale du SNES FSU